



Lycée Camille Guérin
POITIERS

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
POUR 1 VISCOSIMETRE ROTATIF**

Date de Publication : 08/06/2016

Date limite de remise des offres : 24/06/2016 à 17:00

Attribution du Marché : 07/07/2016

Pouvoir adjudicateur

Le lycée Camille Guérin, représenté par Monsieur le Proviseur

Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Personnes à contacter

Sandrine GAUDIN – Technicienne Laboratoire de Physique

sandrine.gaudin@ac-poitiers.fr

Annie SAUVAGET – Secrétariat d'intendance

annie.sauvaget@ac-poitiers.fr

1 – Procédure :

Procédure adaptée établie selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Offre Publiée :

- sur le site du Lycée Camille Guérin : www.lyc-camilleguerin.fr
- sur le site des Journées de l'Intendance : www.aji-france.com

2- Objet :

Le présent marché a pour objet l'achat par le titulaire, ci-après désigné "le vendeur", à l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après "l'établissement preneur", d'un viscosimètre rotatif avec sonde de température pour un laboratoire de lycée.

3 – Durée :

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au vendeur par tout moyen permettant de donner une date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le vendeur.

4 – Variantes / Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Des prestations supplémentaires éventuelles répondant aux critères définis dans le cahier des charges pourront être proposées ; mais le vendeur doit obligatoirement répondre sur l'offre de base.

Le pouvoir adjudicateur choisira de retenir ou non ces prestations supplémentaires.

5 - Documents régissant la consultation :

- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du CCAG/Fournitures Courantes et Services ;
- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
 - Offre du candidat (selon modèle joint) comportant le descriptif détaillé du matériel, le prix proposé et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet du vendeur et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par l'établissement preneur et fera seul foi.

6 - Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du bailleur :

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

7 – Livraison :

Le vendeur livrera le matériel à l'adresse suivante impérativement dans les semaines 36 ou 37, date qui sera confirmée sur le bon de commande :

Lycée Camille Guérin, 33 rue de la Gibauderie – 86000 Poitiers

Muni d'une garantie, le matériel est également accompagné de la notice et du manuel d'utilisation qui permet une utilisation optimale.

Le représentant de l'établissement preneur désigné, pouvoir adjudicateur, après avoir effectué les opérations de vérification prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet de la livraison dans les conditions de l'article 25 du C.C.A.G / F.C.S.

8 - Acomptes

Il n'est pas versé d'avance au candidat retenu.

9 - Paiements

9.1 Modalités de paiement

L'achat du matériel fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture.

9.2. Présentation de la facture

La facture sera présentée à l'établissement preneur dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison du matériel.

Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du vendeur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation et la période trimestrielle concernée ;
- le montant hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total des prestations livrées TTC ;
- la date de facturation.

9.3. Délai de paiement :

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

9.4. Non respect des délais de paiement :

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 9.3, fait courir de plein droit et sans autre formalité au bénéfice du vendeur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 8 du décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

10 – Assurance

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le vendeur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage, sur toute demande faite par l'établissement preneur par lettre recommandée avec avis de réception postal ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité.

A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (comptés à partir de la réception de la demande), le marché pourra être résilié, conformément à l'article 32.f du C.C.A.G./F.C.S.

11 – Attribution du Marché

Conformément à l'article 62 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonctions des critères proposés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- Prix de vente : 60 %.
- Caractéristiques techniques : 30 %.
- Qualité des services associés (délai d'intervention du SAV, modalités de l'assistance technique, durée de garantie) : 10 %

12 – Dérogation au C.C.A.G/F.C.S.

Il est dérogé :

- à l'article 14 par l'article 10 du C.C.A.P

CAHIER DES CHARGES

A – Modalités d'exécution et de livraison

Le vendeur est responsable du mode d'acheminement du matériel. Les risques inhérents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Le délai de livraison ne pourra excéder l'engagement pris de l'offre retenue.

B – Descriptif

1 Viscosimètre rotatif fourni avec sa sonde de température (matériel de laboratoire de lycée pour réaliser des mesures de viscosités moyennes) :

Caractéristiques techniques :

- Plage de viscosité de 100 cP/mPas (ou moins) à 40 000 000 cP/mPas (ou plus).
- Sonde de température fournie.
- Ecran tactile.
- Lecture directe sur l'appareil de la viscosité, température, vitesse, contrainte/taux de cisaillement.
- Plage de vitesse de rotation : de 0,1 à 200 rpm.
- Nombre minimal de paliers de vitesse : 200.
- Reproductibilité/répétabilité minimale des mesures : +/-0,2%.
- Précision minimale des mesures : +/- 1%.
- Récupération des données par informatique.
- Possibilité de fonctionner en autonomie (sans connexion avec un ordinateur).
- Possibilité de récupération des données par clé USB.
- Possibilité d'interface avec un PC par connectique USB.
- Possibilité de connecter une imprimante par port USB.
- Possibilité de pilotage du viscosimètre par logiciel optionnel.
- Possibilité de stockage interne des données.

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- 1 Logiciel permettant : la récupération, le traitement et l'analyse des données, l'impression des données, l'utilisation de modèles mathématiques et le pilotage du viscosimètre.
Ce logiciel devra être compatible avec Windows 7 et Windows 10. Langue : français.
- Accessoire pour travailler avec des volumes inférieurs à 16 mL.

C – Détermination du Prix

Le prix proposé dans l'offre devra faire apparaître le prix hors taxe, le montant de la TVA ainsi que le prix toutes taxes comprises de l'offre de base, ainsi que ceux des prestations supplémentaires éventuelles.

D – Nature du matériel

Le matériel sera conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur ou équivalent.

E - Présentation des offres :

Les vendeurs compléteront et signeront l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur figurant au présent dossier.

Le dossier remis par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée portant la mention "OFFRE VISCOSIMETRE ROTATIF" ou par courrier électronique en format "PDF" à l'adresse suivante : annie.sauvaget@ac-poitiers.fr

Ce dossier devra contenir la proposition tarifaire avec les fiches techniques expliquant toutes les spécificités du matériel et répondant aux critères présentés ci dessus.

ACTE D'ENGAGEMENT

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	VISCOSIMETRE ROTATIF AVEC SONDE DE TEMPERATURE
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mr le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)	

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte

- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat du viscosimètre rotatif avec sa sonde de température.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	
Montant de l'offre hors TVA des PSE*	
Taux de TVA / montant de la TVA des PSE*	
Montant TTC des PSE*	

*Prestations Supplémentaires Eventuelles

Durée de garantie	
Coordonnées directes et horaires d'ouverture du SAV	
Délai d'intervention du SAV	

Joindre un descriptif détaillé

Responsable légal de l'entreprise :

NOM :

Prénom :

Signature

Cachet de l'entreprise

Fait à :

Le :

DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP),
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :